

SI05 – Fiche de lecture
“*Du Codex à l’Écran : les trajectoires de l’écrit*”
par Roger Chartier

Simon Chabot

2 mai 2011

Document diffusé sous licence Creative Commons BY-SA 2.0

Actuellement Professeur au Collège de France, Roger Chartier, historien de formation, nous propose à travers cet article une analyse de la *révolution de la lecture et de l’écriture* que nous sommes en train de vivre. En effet, la représentation électronique des textes modifie profondément notre relation avec l’écrit. L’auteur en explique les enjeux en retraçant l’histoire de l’écrit et plus précisément celle des supports de l’écrit. L’évolution des supports est la principale cause de la modification de notre rapport à l’écrit.

En parallèle de mon analyse de cet article, je proposerai quelques critiques ou remarques sur le texte. En effet, ce dernier, publié en 1994, présente le texte électronique sous son plus bel angle. J’essaierai donc d’apporter des remarques en lien avec notre actualité, notamment sur le livre électronique, le “*livrel*” tel que nous le connaissons.

La première *révolution de l’écrit* est une révolution technique nous explique Roger Chartier. Elle apparaît dans la seconde moitié du *XV^e* siècle avec la création de la presse à imprimer. De fait, la copie manuscrite n’est plus le seul médium à pouvoir transmettre la connaissance. Très longtemps, les deux types de productions ont cohabité. En effet, il était d’usage de rajouter à la main les signes de ponctuation, les titres, les rubriques. Cela dit, Chartier nous montre que la création de la presse à imprimer est en aucun cas une condition nécessaire à une culture imprimée. Par exemple, depuis le *VI^e* siècle était pratiqué la *xylographie*¹ en Corée et en Chine.

Quoiqu’il en soit, peu importe d’où vient la révolution, du point de vue de l’auteur, il n’y a pas de différence fondamentale avant et après la révolution au niveau du livre à proprement parlé :

« [...] avant comme après Gutenberg, le livre est un objet composé de feuilles pliées, réunies en cahiers reliés les uns aux autres [...] » (Chartier, 1994)

À cela j’objecterai plusieurs choses. En effet, le livre imprimé diffère peu du livre manuscrit, mais l’invention de la presse à imprimer permet de produire en série un objet matériel. Le livre, et plus particulièrement la *Bible à 42 lignes* de Gutenberg, est le premier objet à être produit en série. C’est donc, outre une révolution de la production du livre, une révolution qui annonce les prémices de l’ère industrielle. On peut ajouter que l’imprimerie induit une évolution des mœurs. Notamment avec la première foire du livre en 1480 à Francfort (Artezia, 2011). On assiste donc à une révolution des usages du livre, avec

1. « La xylographie est un procédé de reproduction multiple d’une image sur un support plan, papier ou tissu, en utilisant une tablette de bois gravé comme empreinte pouvant être reproduite par estampage (ou impression) » (Wikipedia, 2011b).

les foires, et du moyen de production du livre, avec la production en série. Ce qui apparaît comme futile chez Chartier. Le Moyen-Âge annonce quant à lui, une autre révolution.

L'autre révolution du livre, selon Roger Chartier, est une révolution de *lecture*, commencée au Moyen-Âge. C'est à cette période que le livre est le plus modifié. La structure et la forme du support sont revues, apparaît alors le livre de poche², les index, les tables des matières. La façon de lire est aussi transformée, la lecture silencieuse naît. S'en suit la séparation des mots par la création de l'espace et naturellement une lecture plus rapide et d'ouvrages plus complexes. On note également durant la seconde moitié du *XVIII^e* une autre révolution de la lecture : on ne lit plus de la même façon. On avait jusqu'à lors coutume de pratiquer une lecture qualifiée d'*intensive* (Chartier, 1994). C'est à dire qu'on lisait peu — quantitativement — d'ouvrages mais beaucoup de fois, on les lisait et relisait jusqu'à les mémoriser. Avec la multiplication des ouvrages, la lecture est petit à petit devenue *extensive*. Les imprimés sont consommés en masse, on lit avec rapidité et avidité. On voit ainsi apparaître les chambres de lecture — *book-clubs* et *Leihbibliotheken* —. Le fruit de cette révolution de lecture est “[l'éloignement des] sujets de leur prince et [des] chrétiens de leurs églises” (Chartier, 1994). Les lecteurs et à fortiori les auteurs prennent de la distance avec le monde dans lequel ils vivent. Les écrits-critiques voient le jour, par exemple avec les fables de La Fontaine, véritables satires de son époque.

La suite de la révolution se fait de nos jours. Avec les textes électroniques, il est *théoriquement* possible d'avoir accès à toute la connaissance à un instant donné. Ce qui n'avait jamais été *théoriquement* possible. Un changement profond se fait aussi sentir au niveau de l'écriture. Aujourd'hui, il est possible d'écrire un livre n'importe où et n'importe quand, à partir du moment où l'on dispose d'un ordinateur. Il est possible de corriger avec une extrême simplicité un ouvrage (bien qu'il puisse être composé de centaines de pages !). Un aspect sur lequel, je trouve, l'auteur n'appuie pas assez, est le caractère immatériel du livre électronique (livrel). Certes, il le compare avec le livre papier, dit que l'on peut naviguer dedans très librement, etc. Mais à cela j'ajouterai le fait, qui me semble extrêmement important, qu'il n'existe plus l'étape *impression*. Il est possible d'obtenir un nombre infini d'exemplaires à un coût nul, car il ne s'agit plus de travailler de la matière, mais seulement de copier des bits. L'action de copier le livrel une fois qu'il est terminé à un coût nul, mais pas sa production. En effet, il faut bien évidemment un auteur (et le rémunérer), un service de communication, un service d'édition, à ses côtés. Quoiqu'il en soit le coût en est nécessairement moindre. Je voudrais donc en venir au fait que la création d'ouvrages est aisément accélérée et le coût devrait en être naturellement moindre³. Ce qui n'est nullement précisé par l'auteur.

Pour Chartier, le livrel permet de lever deux contraintes. Sur ces deux, je suis d'accord avec l'une, et en total désaccord avec l'autre.

Je suis d'accord avec le fait que le livrel permette aux hommes de rêver d'une bibliothèque sans murs, à une exhaustivité. Chartier prend l'exemple de Borges, qui imaginait des bibliothèques sur lesquelles on tapissait des livres de 410 pages, constitués des 26 lettres de l'alphabet prises aléatoirement. On aurait ainsi tous les livres (ainsi que toutes leurs variantes) de 410 pages⁴. Pour Chartier, le risque de passer d'une culture écrite « papier » à une culture écrite « électronique » est de voir se perdre l'image du livre. Le livre, en tant qu'objet matériel dispose de son histoire propre. Il est une métaphore à lui seul. Il

2. *libellus*

3. En réalité, il s'avère que non.

4. Grâce aux ordinateurs, nous pouvons désormais calculer le nombre de livres distincts présents dans la bibliothèque. Ce nombre comporte 1 834 098 chiffres, ce qui montre que les ordinateurs sont bien loin de pouvoir créer effectivement cette bibliothèque. (Wikipedia, 2011a)

représente « une figure possible du destin, du cosmos ou du corps humain » (Chartier, 1994). Chartier soulève que le livre sous la forme qu'on le connaît a dix-sept ou dix-huit siècles d'histoire. Le passage au livrel impliquera nécessairement un éloignement vis-à-vis de cette représentation. Mais cet éloignement sera-t-il aussi néfaste que Chartier semble le dire ? Je ne suis pas certain. Je pense qu'un éloignement *matériel* vis-à-vis des romans, bandes dessinées, journaux n'est pas impossible et n'est pas un problème. Personne (à ma connaissance) n'annote la bande dessinée, ou bien le polar ou encore le journal qu'il est en train de lire. En revanche, là où je ne conçois pas du tout un éloignement est pour tout ce qui concerne l'éducation et d'une façon plus générale la *retouche*. La prise de note sur un livre — polycopié, sujet d'examen, etc — ne peut se faire correctement que sur papier. Il en va de même sur un document qui doit être corrigé — ébauche d'un livre, document à corriger, etc —, car l'annotation sur papier est bien plus pratique et accessible que sur un quelconque document électronique. De fait, je pense que le codex tel qu'on le connaît aujourd'hui va tendre à devenir un *moyen* et non une *fin* comme ce qu'il est à l'heure actuelle.

Parlons maintenant de la deuxième contrainte "levée". Je me permets de mettre le mot *levée* entre guillemets, car je dois avouer que je ne suis pas d'accord avec Chartier. Voici ce que dit l'auteur par rapport au livre imprimé :

1 « L'objet imprimé [le livre] lui [le lecteur] impose sa forme, sa structure,
2 ses dispositions, et il ne suppose aucunement sa participation. Si le lecteur
3 entend, néanmoins, inscrire sa présence dans l'objet, il ne peut le faire qu'en
4 occupant, subrepticement, clandestinement, les lieux délaissés par l'écriture
5 [...] » (Chartier, 1994)

Et quant au livrel, il dit :

6 « le lecteur peut soumettre le texte [électronique] à de multiples opérations
7 (il peut l'indexer, l'annoter, le copier, le démembrer, le recomposer, le déplacer,
8 etc.) mais plus encore, il peut en devenir le co-auteur. » (Chartier, 1994)

A cela je ferais plusieurs remarques. Ce que dit Chartier est vrai si et seulement si l'auteur publie son œuvre sous licence libre⁵ ou dans le domaine public. Si l'auteur autorise les modifications de son œuvre, alors oui, Chartier dit vrai. Le lecteur peut s'approprier à 100% le livre électronique. Il peut l'annoter, le copier, supprimer ou modifier les passages qu'il souhaite. Mais, malheureusement, ce n'est pas le cas pour la plupart des livrels. Dans la plupart des cas il est impossible⁶ de modifier un ouvrage. Le lecteur n'est pas plus avancé qu'il ne l'était avec la version papier. J'irai même jusqu'à dire que lorsque le livrel n'est pas sous licence libre et vendu avec des DRM⁷, le lecteur a encore moins de droits que si le livre était sous forme papier. Pourquoi ? Parce que les grosses maisons d'édition⁸ essaient de véhiculer le message que "un livre électronique doit être utilisé de la même façon qu'un livre papier". De fait, elles interdisent la copie (quid du droit de copie privée ?), mais aussi le don ou le prêt via des DRM, alors que c'est possible avec un livre papier. Il serait pourtant si simple de copier un livrel, et de le donner à ses amis. Les ordinateurs sont fait pour ça ! Amazon, entreprise de commerce électronique, spécialisée dans la vente de livres, permet depuis le 20 avril 2011 le prêt le livres électroniques (RTL, 2011). Le principe est simple : vous avez acheté un livrel sur Amazon, vous l'avez lu et vous souhaitez le prêter. Un simple clic suffit pour le prêter à la personne de votre choix⁹. Pendant 14 jours le livrel

5. Creative commons, Gnu Free Documentation Licence, etc.

6. L'impossibilité est due à la loi, en aucun cas à la technique.

7. La gestion des droits numériques ou GDN en anglais : Digital Rights Management - DRM. Pour avoir un ordre d'idée, sur <http://librairie.immateriel.fr> sur 43 396 ouvrages, seuls 15 258 sont proposés sans DRM, soit environ 35% (en Avril 2011)

8. C'est exactement la même chose pour les maisons de disques...

9. Sous réserve qu'elle ait un compte Kindle. (On ne peut donc pas le prêter à n'importe qui...)

est prêté. Votre ami peut le lire (mais pas vous!) et vous ne pouvez le lui prêter qu'une seule fois! Encore une fois, vous n'avez pas les mêmes libertés qu'avec un livre papier (prêt à durée indéterminée, don, plusieurs prêts du même livre, etc).

En conclusion, Chartier nous présente à travers cet article sa vision de "l'écrit numérique". Il est de bon ton de rappeler que cet article date de 1994, et donc présente un hypothétique futur plutôt qu'un présent. Chartier nous le rappelle quelque fois : *la révolution électronique de demain (ou d'aujourd'hui)* dit-il. Cela dit, cet article présente à l'heure actuelle quelques incohérences, comme nous avons pu le montrer notamment sur les relations lecteur/auteur et lecteur/écrit. Quoiqu'il en soit, cet article, en retraçant l'histoire de l'écrit depuis le codex au support électronique, permet de bien comprendre les bouleversements connus par l'écriture et ainsi en saisir les enjeux.

Références

Artezia. "L'histoire du livre - De l'invention de l'imprimerie à nos jours." 2011.

URL http://www.artezia.net/litterature/histoire_livre/histoire_livre.htm

Chartier, Roger. "Du Codex à l'Écran : les trajectoires de l'écrit." *Solaris* .

RTL. "Le prêt de livres entre dans l'ère numérique." 2011.

URL <http://www.rtl.be/loisirs/hightech/actuweb/3993/le-pr-t-de-livres-entre-dans-l-re-num-rique>

Wikipedia. "La bibliothèque de Babel." 2011a.

URL http://fr.wikipedia.org/wiki/La_Bibliotheque_de_Babel

———. "Xylographie." 2011b.

URL <http://fr.wikipedia.org/wiki/Xylographie>